



CONTRAT ET CONDITIONS GENERALE DE LOCATION

ENTRE LES SOUSSIGNES :

LA SOCIETE :

KRYSTEL MARQUES
STUDIO FOCH

Studio Foch, dont l'immeuble est situé au 79 avenue du Maréchal Foch 93360 Neuilly-Plaisance
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil
sous le numéro 48824107600022
représentée aux fins des présentes par son gérant, Mme Marques

**Ci-après dénommée le STUDIO FOCH,
D'UNE PART**

ET

LA SOCIETE/PERSONNE MORALE :

Société/Nom
domicilié au
Téléphone
SIRET
représentée par

**Ci-après dénommée le CLIENT,
D'AUTRE PART
Ensemble, dénommées les PARTIES**

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

– L'acceptation d'un contrat de location impose l'acceptation de nos conditions générales de location.

Horaires et tarifs

– Les horaires et tarifs de location du STUDIO FOCH sont :

Pour une journée : 400€ de 10h à 19h du lundi au vendredi

– Majoration:

Heure supplémentaire en cas de dépassement de forfait 9h : 50€

Location le samedi, dimanche et jour férié: majoration de 20%

– Options:

Assistant lumières: Forfait 250€ (forfait demi-journée)

Fond papier: 15€ du mètre déroulé au sol

L'horaire de fin de location ne signifie pas la fin du shooting, mais le départ de l'équipe.

Nos tarifs n'étant pas soumis à la TVA, tous nos tarifs sont en TTC.

- Les tarifs de location fixés par la société STUDIO FOCH sont déterminés en fonction des tarifs en vigueur au jour de la réservation.
- Les tarifs pratiqués par la société STUDIO FOCH pourront faire l'objet d'une révision à tout moment, en fonction des conditions économiques en vigueur.

Réservation et paiement

- La réservation du STUDIO FOCH s'effectue via le site www.studiofoch.fr à la rubrique contact ou par mail.
- Le STUDIO FOCH se réserve le droit de ne pas louer à un tiers sans avoir de justification à fournir.
- Tout contrat de location doit être validé par retour dûment signé, daté et portant la mention « LU ET APPROUVÉ » ainsi que par un règlement comptant du prix de la location au plus tard 7 jours avant le jour de la location, sur place ou via notre site internet www.studiofoch.fr
- La réservation du studio ne sera validée qu'après le contrat signé par les deux parties ainsi que le montant dû, réglé.
- Un chèque de caution de 1000,00€ (mille euros) doit être établi à l'ordre de « MARQUES ». Il sera restitué par courrier dans un délais de 7 jours suivant le dernier jour de location. Le dépôt de ce chèque de caution doit être effectué par LE CLIENT, au plus tard, le jour de la location du STUDIO FOCH. **En cas de non présentation de ce chèque de caution le jour de la location, le STUDIO FOCH s'accorde le droit de refuser l'accès aux locaux au CLIENT. De ce fait, la totalité du paiement encaissé à ce jour sera dû et ne pourra faire l'objet d'un remboursement ou d'un report ultérieur. Dans un autre cas, afin de vous éviter de perdre votre versement, le STUDIO FOCH se réserve le droit, en cas de manquement du chèque de caution, de vous imposer un assistant lumière lors de la location du studio. Un forfait de 250€ TTC sera à régler sur place en CB ou en espèce.**
- Toute réservation ou contrat de location ne respectant pas ces conditions ne sera pas pris en compte.
- La facture sera envoyée dans un délais de 7 jours ouvrés avec le chèque de caution restitué si aucun dommage n'est à déplorer.
- En cas de non-paiement de nos factures, les sommes dues porteront intérêt de plein droit et sans mise en demeure.
- Escompte pour paiement anticipé : néant
- En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités représentant 10% (par jour) de la somme totale restante à payer.
- Indemnité forfaitaire de 100€ pour frais de recouvrement, en cas de retard de paiement.
- Une liste annexe du matériel disponible et inclus dans la location vous est transmise lors de l'envoi du contrat et/ou devis. Elle est également à disposition sur www.studiofoch.fr
- Toutes les caractéristiques et tous les équipements du studio sont consultables sur le site www.studiofoch.fr

OPTIONS DE RESERVATION

Option 1 : cela signifie que vous êtes le premier à vous positionner sur cette date.

Option 2 : cela signifie qu'une autre personne s'est déjà positionnée sur la date qui vous intéresse.

Si l'option 1 souhaite confirmer en premier, l'option 2 est informée que la date n'est plus disponible.

Si l'option 2 souhaite confirmer en premier, l'option 1 sera informée au plus vite.

L'option 1 doit être en mesure de confirmer définitivement **dans les quatre heures**.

Si l'option 1 ne répond pas ou si il n'est pas en mesure de confirmer dans ce délais de quatre heures, l'option est définitivement perdue au profit de l'option 2.

Pour confirmer définitivement une option en réservation, le règlement devra être effectué directement sur le site internet www.studiofoch.fr ou par lien PAYPAL envoyé par le STUDIO FOCH.

Toute option ne respectant pas ces conditions ne sera pas prise en compte.

Conditions générales

- Le CLIENT s’engage à restituer les locaux et le matériel qui lui sont confiés dans l’état dans lequel il les a reçus, son utilisation étant présumée conforme à l’usage auxquels il est destiné.
- Tout problème technique ou dégradation des locaux devra être signalé au responsable du STUDIO FOCH présent le temps de location.
- Le CLIENT est seul responsable de la dégradation, voir, de la destruction (totale ou partielle) des locaux et du matériel mis à sa disposition.
- Le papier de fond et tout autre consommable seront facturés en sus. (15€ du mètre piétiné)
- La location prend effet au moment où le CLIENT, ou son mandataire, prend possession du bien loué dans les locaux du loueur.
- Le CLIENT déclare reconnaître avoir eu personnellement l’opportunité de vérifier le matériel loué, de le trouver conforme à ses besoins et en bon état de fonctionnement, propre, entretenu correctement, en règle avec toutes les prescriptions réglementaires.
- Le CLIENT s’engage à faire assurer le bien loué contre toute conséquence dommageable susceptible de se produire dans le cadre de l’utilisation par le locataire du bien loué. L’obligation de s’assurer à la charge du locataire n’emporte aucune renonciation de la part du STUDIO FOCH à engager le cas échéant tout recours à l’encontre du CLIENT.
- Le prêt ou la sous-location du matériel loué est strictement interdit, sauf accord préalable et par écrit du STUDIO FOCH.
- Par les présentes, le CLIENT s’engage à restituer le matériel qui lui est confié dans l’état dans lequel il l’a reçu, cet état étant présumé conforme à l’usage auquel il est destiné.
- Le CLIENT s’engage à signaler à STUDIO FOCH tout incident technique survenu au matériel. En cas de détérioration ou de destruction du matériel loué, les frais de réparation ou de remplacement seront intégralement à la charge DU CLIENT. Les opérations nécessaires à la réparation ou au remplacement seront conduites par la société STUDIO FOCH exclusivement, le locataire supportant l’intégralité de la charge financière.
- En cas de vol, le CLIENT devra, sous sa responsabilité, faire dans les plus brefs délais, une déclaration au commissariat de police le plus proche ainsi qu’auprès de sa compagnie d’assurance.
- Lors de la durée de la location du STUDIO FOCH, LE CLIENT est tenu de respecter l’état du cyclorama présent à son arrivée. Afin d’éviter AU CLIENT des frais de remise en état, il est préférable de porter des chaussures avec la semelle propre ou d’utiliser les sur-chaussures mis à disposition à proximité du cyclorama. En cas de dégradation du cyclorama durant les heures de location, les frais de remise en état feront l’objet d’un forfait s’élevant à 600€ TTC et sera entièrement à la charge DU CLIENT. En cas de doute, LE CLIENT retrouvera toutes les précautions à prendre vis à vis de l’utilisation du cyclorama à proximité de celui-ci.
- LE CLIENT est tenu de laisser les équipes du STUDIO FOCH circuler librement dans l’ensemble des locaux lors de sa location, si besoin est.

CLAUSE LIMITATIVE DE RESPONSABILITE

- STUDIO FOCH ne pourra être tenue responsable du préjudice direct ou indirect éventuellement subi par le locataire en cas d’impossibilité d’usage du STUDIO FOCH ou du matériel le jour prévu de la prise de vue, dû à toute raison indépendante de sa volonté.
Dans ce cas la société STUDIO FOCH s’engage à trouver une autre date en accord avec le locataire, aucune indemnité ne sera due.
- STUDIO FOCH n’encourra aucune responsabilité vis-à-vis du CLIENT en cas de panne ou de mauvais fonctionnement du bien loué.
- STUDIO FOCH ne pourra en aucune manière être tenu responsable pour tout dommage, direct ou indirect, incident ou accident survenant à l’occasion de l’utilisation du bien loué.

- STUDIO FOCH ne pourra également être tenue responsable pour tout dommage, direct ou indirect, incident ou accident subi par tout bien qui pourrait être confié au personnel du CLIENT à quelque titre que ce soit, ou que ce même personnel pourrait être amené à manipuler, à l'occasion de l'utilisation du bien loué.
- Tout risque corporel, de perte, vol ou détérioration du bien loué est à la charge du CLIENT. STUDIO FOCH n'est pas responsable des vêtements et objets de quelque nature et valeur que ce soit, laissés avant, pendant et après la prise de vue par le locataire dans le bien loué.
- LE CLIENT s'engage à souscrire à une assurance responsabilité civil couvrant l'entière responsabilité de la prise de vue qu'il organise, les aménagements qu'elle peut impliquer ainsi que tout bien et personne qu'il autorise dans l'enceinte du STUDIO FOCH.
- La personne désignée comme responsable de la séance s'engage à faire respecter par toute les personnes présentes lors de la location, le règlement et les règles à respecter du STUDIO FOCH (consultable sur place).
- Le STUDIO FOCH n'est pas responsable des pertes et /ou d'objets personnels et se réserve le droit de détruire tout objets, quel qu'il soit, dans un délais d'un mois suivant la date de location.

ANNULATION

En cas d'annulation, **plus** de 4 jours ouvrables avant le jour de la location, le paiement sera remboursé. En cas d'annulation, **moins** de 4 jours ouvrables avant, ou le jour même de la location, l'intégralité du règlement ne pourra pas être remboursé.

JURIDICTION

– En cas de litige, seuls les tribunaux de PARIS seront compétents, y compris en cas de pluralité de défendeur et d'appel en garantie.

Fait à : _____ , Le : _____ en 2 exemplaires originaux.

(Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »)

LE(S) CLIENT(S)

« lu et approuvé »

LE STUDIO FOCH

« lu et approuvé »